



Commission populaire



Jaton
Jardinier
Pascal
Paysagiste *Sàrl*

13^e Challenge par clubs - Règlement 2022

- Art. 1** Le Challenge par clubs, sponsorisé par «Jaton Pascal - Jardinier, paysagiste Sàrl.», est organisé par la Commission populaire de Ski-romand.
- Art. 2** Le classement se fera sur la base du nombre de participants, par clubs, aux courses du championnat populaire romand, à l'exception de la finale.
- Art. 3** Il sera tenu compte du nombre de coureurs classés dans chaque course, alpins et snowboarders confondus, *à l'exception des licenciés.*
- Art. 4** Le Challenge sera attribué définitivement en cas de trois victoires en cinq ans.
- Art. 5** Les trois premiers clubs seront récompensés par un chèque ou virement sur compte de :
- | | |
|------|-----------|
| 1er | CHF 500.— |
| 2ème | CHF 300.— |
| 3ème | CHF 200.— |
- Art. 5A** En cas d'ex-aequo pour la première place, chèque de CHF 400.— par club.
En cas d'ex-aequo pour la deuxième place, chèque de CHF 250.— par club.
En cas d'ex-aequo pour la troisième place, chèque de CHF 150.— par club.
- Art. 6** La distribution des prix se fera lors de la finale du championnat populaire.



Jaton
Jardinier
Pascal
Paysagiste *Sàrl*

Rte du Mérélet 26 **1042 ASSENS**
Tél. 021 881 44 10 Mobile 079 622 58 38
Fax 021 881 67 79

- Tailles diverses
- Tonte de pelouse
- Abattage
- Rocaille
- Pavage et dallages
- Clôtures
- Déneigement
- Etc...

www.jaton-paysagiste.ch